



La Fondation Vivre à domicile a pour objectif d'assumer une partie raisonnable de la facture des services d'aide domestique, d'assistance à la vie quotidienne et de répit à la population démunie financièrement de la MRC de Montmagny.

Ainsi, la Fondation offre la possibilité de demeurer à la maison dans des conditions décentes et ce, en complémentarité avec les programmes gouvernementaux.

Pour ce faire, deux programmes d'aide ont été définis. Les programmes «**Bien chez soi**» et «**Coopératif**» établissent les critères d'admissibilité. Ainsi, les personnes les plus démunies auront droit à une aide financière et le montant résiduel ne dépassera pas la moitié de la facture, une fois les aides financières appliquées.

**Faites une demande en communiquant avec nous :**

Tél.: **418 248-2433** ou  
info@fondationvivreadomicile.com

## Appuyez la Fondation Vivre à domicile

- Don individuel
- Don à la mémoire d'un être cher
- Don par testament
- Don d'actions, de biens ou de police d'assurance
- Participation à une activité de financement



Norm \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel (pour recevoir notre bulletin électronique) \_\_\_\_\_  
Ci-joint mon don de \_\_\_\_\_ \$ Un reçu à des fins fiscales est automatiquement expédié pour tout don de 10 \$ et plus, en cochant cette case

Veillez faire parvenir ce coupon dûment rempli en y joignant votre don à :  
Fondation Vivre à domicile : 7, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1J6  
(chèque libellé à l'ordre de Fondation Vivre à domicile)



Je désire devenir membre de la Fondation

10 \$ par année (cocher la case)

